

Remis le 4 avril 2024 Pièce annexée n°5

Madame GRANGER Sandrine
Madame GIRARD Martine
11 rue de Morest
41350 HUISSEAU SUR COSSON

Monsieur le commissaire-enquêteur,
Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU
Enquête sur le projet d'aménagement
De la ZAC « Les Paralysières »
41350 HUISSEAU SUR COSSON

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Nous soussignées, Madame GIRARD Martine et Madame GRANGER Sandrine, mère et fille, résidant 11 rue de Morest sur la commune de HUISSEAU SUR COSSON, souhaitent relever les points qui nous semblent importants de prendre en compte lors du rendu de votre enquête quant au projet concernant l'aménagement de la ZAC de la Paralysière sur la même commune, listant ainsi les raisons de notre désaccord avec ce projet.

- Destruction majeure de terres cultivables
Auparavant considérées comme zone non constructible en vue de la construction d'un lotissement préjudiciable à préservation d'espèces animales dont certaines espèces comme la cisticole des joncs dont le principal problème de l'espèce est la perte d'habitat par drainage et par la réduction des surfaces en herbes souvent exploitées de façon excessive.
La période des travaux étalée en plusieurs phases, est annoncée par la Mairie comme échelonnée sur une dizaine d'années, cette exposition de bruit, déplacement et constructions demeure extrêmement dommageable pour toute la faune présente dont faisans et chevreuils sont pour le moment fréquemment observés sur ces lieux.
- Circulation routière rue de Morest
Résidentes de la rue, il est déjà de coutume de redoubler d'attention à la sortie et l'entrée à notre domicile. La rue est en pente, les horizons sont relativement réduits pour anticiper la présence de voiture et éviter tout accident.
La vitesse dans la rue, bien que déjà contrée par la présence de deux ralentisseurs, n'empêche pas la vitesse d'être présente.
De plus, les applications communautaires de trafic et de navigation routière indiquent la rue de Morest comme itinéraire pour bus de tourisme et poids lourds, ce qui n'améliore pas la situation.
Pour pallier à ce problème, l'aménagement de « chicanes » pourrait être envisagé.
- Nuisances sonores
L'aménagement des « chicanes » évoquées ci-dessus pourraient être une solution pour la circulation mais augmenterait de manière significative les nuisances sonores de par le freinage et le redémarrage des véhicules qui seront plus nombreux suite à la création du lotissement. En effet, en comptant qu'un couple détient généralement 2 véhicules par habitation sur environ 120 logements, nous arrivons à un total de 240 voitures, qui certes ne circuleront pas toutes par ces accès mais le trafic serait tout de même très sérieusement augmenté, et de ce fait plus dangereux et plus bruyant.
De plus, les travaux, étalés sur une période annoncée de 10 ans causeront forcément des nuisances sonores, qui sur la longueur, deviendront rapidement insupportables.
- Pollution de l'air
Les travaux occasionneront évidemment de la pollution de par les engins présents pendant les années à venir pour aménager ce lotissement
La circulation, amplifiée par ces nouveaux véhicules n'arrangera pas non plus la qualité de l'air présente jusqu'à maintenant.
- Voies douces pour palier à l'intensification de la présence de véhicules
La création de voies douces a été présenté pour se prémunir contre l'accroissement de la circulation.
Nous nous interrogeons sur le lieu où seront créées ces voies et espérons qu'elles ne seront pas prévues

en lieu et places des trottoirs présents sur le devant des habitations puisque nous les utilisons pour stationner de façon ponctuelle le temps d'ouvrir notre portail, ne pouvant nous insérer de face sans bloquer la circulation de la rue.

En outre, l'installation de ces voies peut-être une éventuelle solution pour les habitants prévoyant de rendre dans le bourg du village. En revanche, nous pouvons aisément imaginer qu'ils ne les utiliseront pas pour rejoindre leur lieu de travail, pouvant être situé à plus de 10 km pour rejoindre Blois par exemple. Il en serait de même pour ceux qui chercheraient à se rendre à Saint Gervais, Vineuil, Mont près Chambord, et ce chaque matin et chaque soir, chaque jour de la semaine. Le télétravail n'est souvent possible qu'un ou deux jours par semaine, il serait étonnant que chaque nouvel habitant obtienne l'accord de son employeur (pour rappel nous parlons d'environ 200 personnes sans compter les enfants qui seront déposés dans les écoles/crèches/garderies en voiture sur le chemin du travail).

Bien qu'il soit toujours préférable de faire fonctionner les commerces locaux (nous avons la chance d'avoir une excellente boulangerie, une épicerie aux horaires avantageux, ainsi qu'une brasserie, un coiffeur, une pharmacie et un garage automobile), il reste néanmoins nécessaire de prendre la voiture pour se rendre au supermarché pour les produits dits « complémentaires », le shopping où encore pour faire le plein d'essence. Ces voies seront donc empruntées de manière occasionnelle, nous nous devons de demeurer lucide sur ce point.

- Services médicaux

Un médecin généraliste et un dentiste officient sur la commune.

En toute transparence, je n'ai moi-même plus de médecin à ce jour (Madame GRANGER), le docteur présent ne prenait déjà plus de nouveaux patients à mon arrivée en 06/2022. J'ai réussi par l'intermédiaire de ma famille à obtenir un médecin traitant dans la commune voisine de Mont Près Chambord (dont le cabinet comportait 4 généralistes). Deux quittent le cabinet et ne sont pas remplacés faute d'en avoir trouvé, les communes environnantes ne disposent pas de praticiens prenant de nouveaux patients, nous nous interrogeons à ce sujet et je suis pour ma part impatiente de connaître les mesures prévues puisqu'elles me permettraient de bénéficier de soins traitants et suivis sans en avoir aucune certitude en attendant.

Même point sur le dentiste dont les rendez-vous peuvent être obtenus avec un délai de 3 mois environ.

Pour toutes les raisons listées précédemment, Monsieur le commissaire-enquêteur, nous sollicitons votre attention et vous demandons la prise en compte des points émis avant de rendre votre avis sur ce projet.

De plus et à la vue des nombreux effets négatifs listés sur la page 43 de la seconde partie du dossier de la déclaration d'utilité publique et des mesures associées proposées (que nous considérons comme légères et insuffisantes) afin de solutionner l'importance des problèmes listés, nous vous prions de prendre nos remontées en considération et de rendre votre enquête en toute objectivité et bienveillance.

Monsieur le commissaire-enquêteur, je me permets ci-dessous des mots plus personnels à votre égard :

J'ai grandi dans ce village, mes parents y étaient boulangers, mes arrière-grands-parents en étaient originaires, je suis partie durant 25 ans de la région afin de développer une carrière professionnelle, j'ai eu l'opportunité et la chance de pouvoir revenir travailler dans le Loir et Cher et de trouver une demeure dans ce village que je n'ai jamais cessé d'affectionner.

Comme déjà indiqué ci-dessus, je comprends la nécessité de se développer mais nous avons suffisamment d'exemples dans les communes environnantes comme Vineuil ou Mont près Chambord où la croissance a également apporté insécurité et incivilité (notamment). Je ne peux adhérer en l'état à ce projet et demande simplement à ce qu'il soit revu sur les points soulevés.

Huisseau sur cosson est un village où il fait bon vivre et nous espérons que malgré l'essor à venir, il restera un lieu de vie idéal et préservé.

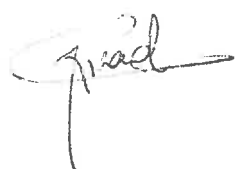
Dans l'attente du rendu de votre enquête,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

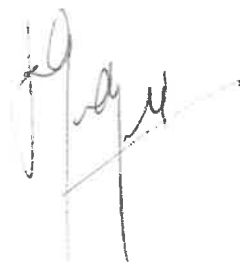
Fait à Huisseau sur Cosson, le 02/04/2024.

Déposé en un exemplaire à la Mairie de Huisseau sur Cosson en date du 04/04/2024 et visé des deux parties, mais présenté en deux exemplaires pour accusé de réception.

Madame GIRARD Martine



Madame GRANGER Sandrine



Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU
Commissaire-enquêteur